



Envoyé en préfecture le 17/06/2024
Reçu en préfecture le 17/06/2024
Tel : Bureaux : 04 74 92 47 62
Publié le 17/06/2024
Permanence : 04 74 92 47 62
ID : 038-200091791-20240617-ARR_2024_06_02-BF

E-mail : contact@sepecc.fr
Adresse : 232, rue du stade 38890 Montcarra

ARRETE N° 2024 06 02

BUDGET EAU – VIREMENT DE CREDIT N°2

Le Président du Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catalan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2322-1 et L. 2322-2

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de régulariser le chapitre 67, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

38250	SYNDICAT EAUX PLAINE ET COLLINES DU CATELAN	VI n°2 2024
Code INSEE	BUDGET EAU	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical IMPAYES INDIVIDUELS ANTERIEURS ANNEE N

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Article 2 : Ampliation de l'arrêté sera transmis à :

- Monsieur le receveur,
- Au Comité Syndical lors de sa prochaine séance

A Montcarra, le 17 juin 2024

Le Président, Patrick FERRARIS
pour le Président et par délégation
le DAF

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
ET DES COLLINES DU CATELAN
232, Rue du Stade
38890 MONTCARRA

Certifié exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 17/06/2024

Publication le : 17/06/2024